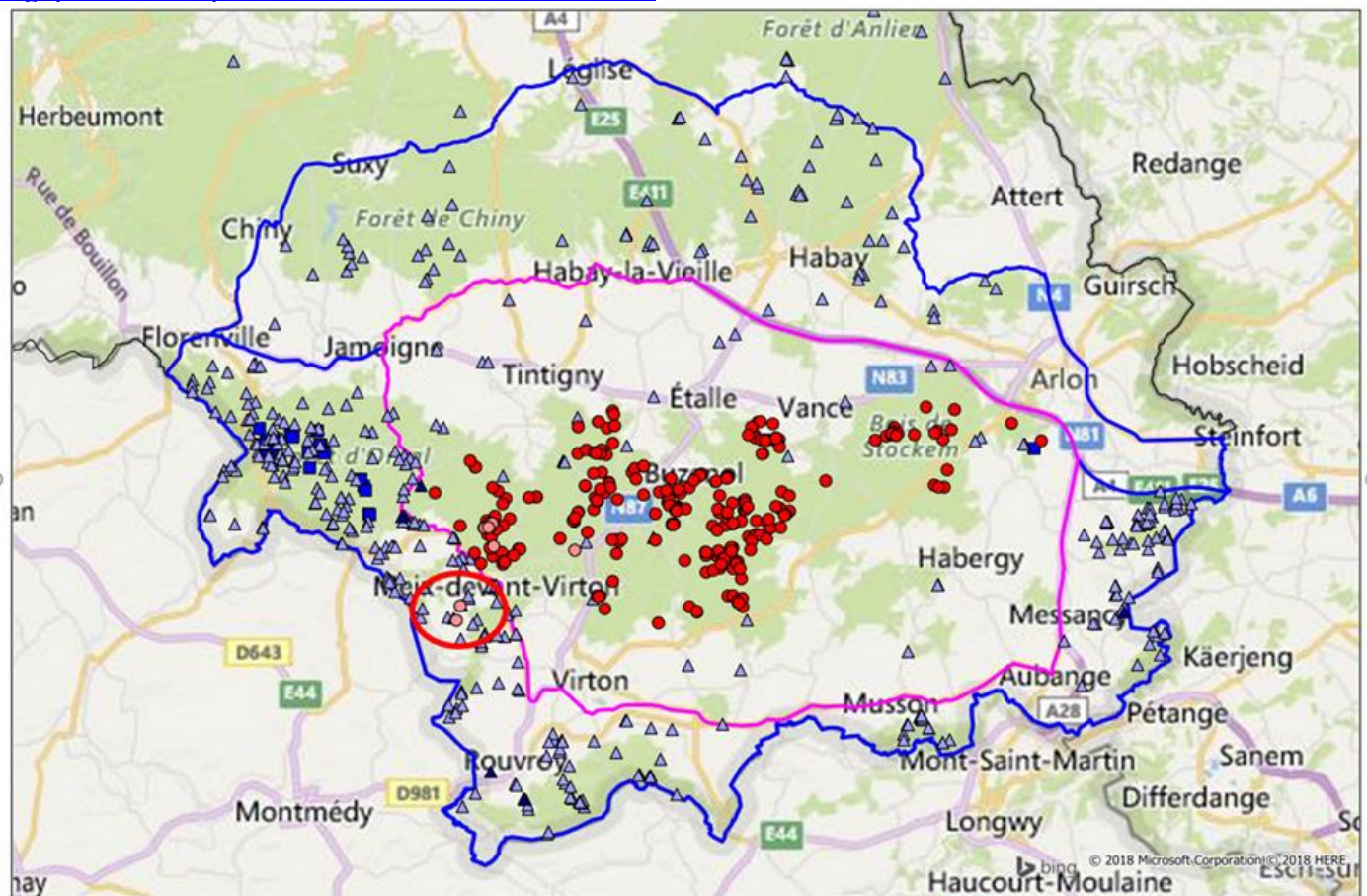


Note d'information Peste Porcine Africaine – GDS France– 16/01/2019

Le 09/01/2019, le ministère du Gouvernement Wallon a annoncé que deux sangliers tués à la chasse ont été contrôlés positifs à la peste porcine africaine (PPA) en dehors de la zone tampon (zone II), donc au sein de la zone d'observation renforcée (ZOR) (zone I), entre Meix-devant-Virton et Sommethonne. Ces deux cas confirment la forte progression observée de la PPA vers l'Ouest de la Belgique, se rapprochant de la frontière française. Les belges mettent en place une deuxième clôture sur leur territoire, pour étendre la zone noyau jusqu'à la frontière (fin de l'installation prévue pour ce vendredi).

Vous trouverez le point détaillé ici : <https://www.plateforme-esa.fr/article/mise-a-jour-extension-de-la-ppa-en-belgique-deux-cas-positifs-detectes-en-dehors-de-la-zone>



08/01/2019

● positive (new) ● positive ▲ negative (new) ▲ negative ■ in progress ■ zone II ■ zone I

Le Ministre de l'agriculture a réuni, lundi matin, l'ensemble des acteurs nationaux afin de décider de la stratégie sanitaire offensive à mettre en œuvre immédiatement du côté français de la frontière. Cette réunion fait suite à son déplacement ce vendredi à Sedan afin d'appeler à la mobilisation l'ensemble des acteurs. Il a présenté des mesures fortes afin de conserver le statut indemne de la France et de préserver la filière porcine :

- Mise en place d'une clôture enfouie dans le sol à environ 5 km au sud de la frontière en France sous 2 à 3 semaines.
- Dans la zone à haut risque : démarrage immédiat d'une chasse intensive des sangliers dans cette zone afin d'y créer un vide sanitaire (« zone blanche ») sans aucun sanglier (chasse de nuit, battue administrative, piégeage, reprise de la chasse avec chiens dès que la clôture belge sera posée).
- Dans la ZOR : renforcement accru de la surveillance ainsi qu'une augmentation des tableaux de chasse d'au moins 150 % avec destruction et indemnisation des sangliers tirés
- Mise en place d'une cellule de crise à laquelle participe GDS France

Le Ministre a salué à plusieurs reprises l'ensemble des acteurs pour leur mobilisation.

L'ANSES estime que la vitesse de progression de la PPA en Belgique est de 2 à 4 km par mois.

Les élevages porcins de la zone seront à nouveau visités par la DDPP ou le vétérinaire sanitaire, le Ministre demande que ces visites soient des visites positives d'appui aux éleveurs pour la biosécurité et non des visites de contrôle.